



Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 24 juin 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint Paul-Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Bruno Limerat -Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil (à partir de la délibération 2025-80) Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janailac – Edwige Badel – Marion Lafaye – Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac Thierry Bacus pour la commune de Philippe Dubourg
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Pierre Guigné – Francis Duverneuil (de la délibération 2025-73 à 2025-79) – Gérard Caignard – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand - Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janailac Denis Ferrand à Edwige Badel Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2025 /79 : (Code Nomenclature /7.10)**DATE :** 24 JUIN 2025**RAPPORTEUR :** Jean-Didier Andrieux**OBJET :** Opérations de transfert de l'excédent du budget annexe Lotissement vers le budget principal et versement par le budget principal d'une avance au budget annexe Lotissement

Dans le cadre du budget Lotissement, et sur le conseil de la trésorerie, le budget principal a versé durant plusieurs années une subvention d'équilibre (2014 à 2021). Cette subvention permettait d'équilibrer le budget et de couvrir le déficit par l'intermédiaire du 1068 « excédent de fonctionnement » en investissement.

Cependant, il apparaît qu'il ne faut pas faire usage du compte 1068 sur un budget de stock et donc le budget principal n'aurait pas dû verser de subvention d'équilibre. Aujourd'hui il convient donc de reprendre l'excédent de fonctionnement du budget annexe lotissement sur le budget principal.

Ainsi, il faut faire des opérations d'ordre pour un montant de 178 098.24 € entre le 1068 en dépenses d'investissement et le 777 « Recettes. Subvention d'investissement transférées - cpte résultat » sur le budget annexe lotissement. Le transfert se fera ensuite par un mandat au 65822 « reversement excédent budgets annexes » sur le budget annexe lotissement et un titre au 75821 « excédent budgets annexes administratifs » sur le budget principal.

De plus, afin d'équilibrer la section d'investissement et comme il n'est pas possible d'utiliser le 021/023 en comptabilité de stock, le budget principal doit verser au budget annexe du lotissement une avance au 16878 « Dettes-Autres organismes, particuliers » pour un montant de 107 685.64 €.

L'ensemble de ces opérations a été prévu au budget principal 2025 et au budget annexe lotissement 2025.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le président à effectuer la reprise du 1068 du budget annexe lotissement et à faire le transfert sur le budget principal
- Autorise le président à effectuer le versement au 16878 du budget annexe lotissement de l'avance consentie par le budget principal

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 03/07/2025

La secrétaire de séance du 24 juin 2025
Murielle Cassier

Murielle CASSIER

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

